Pactes de mariage d'entre françoyse
Lafitte Mesmer Natif de Stegeun a present
demeurant a Monfort d'un part et Jeanne
Anthoine de Broqueville fille de Arnaud
du Monfort d'autre

Au nom de dieu amen Scachent tous presens et
advenir que l'an mil six cens dix et le
vingt neufiesme de septembre a present midy dans la
ville de Monfort en fezel sezee dar Regnant henry
et Marie de Arnaud Broqueville brassier du
Monfort parent moy notaire soubz pres les bas
nommez ce sont constituez en leurs personnes
Jeanne Lafitte Mesmer Natif de Stegeun a present
demeurant audit Monfort d'un part et Arnaud
Broqueville et Jeanne de Bonneborgoigne du Monfort
d'autre lesquelz de leur bon gre par ladvis de
leurs proches parans et amys ont faictz
et arrestez les pactes de mariage d'entre
ledit Lafitte et Anthoine Broqueville fille legitime
et naturelle de Arnaud et Jeanne Bonneborgoigne
en la forme et maniere qui sen suyt Et
premierement Ayt arreste que ledit Lafitte
a promis et promet prandre pour femme et

261.

Loyalle espouse a lad. Anthoine de Broqueville
et de Mesmes a lad. Arnaud Broqueville et
Jeanne Bourbourgoigne ont promis luy
donner pour feme et loyalle espouse lad.
Anthoine Lequel mariage se solempnisera
en faisant ste mere eglise quand a une partie
requerra lad. pour supportation des
charges duquel mariage lesd. Arnaud
Broqueville et Bourbourgoigne mariez ont
donne et donnent par la teneur des presentes
pactes a lad. Anthoine leur fille future
espouse a la moyste dune leur maison
assise en la ville dud. monfort et sur la
rue ditte de lescolle confronte avec maison
de Jehan Carrette et avec maison de
Mr Jaques Masnier et avec Jardin de
Marie de Carrepy et ceulx confrontez
ensemble ont promis luy donner
la somme de vingt livres ung lict
garny de chasse capsel coysy a plume
souffisement quatre linsuls dux de
poil de lin et dux de spannette